

# **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que :

- lors de sa séance du 8 février 2016, le conseil a adopté un projet règlement pour modifier le règlement de zonage;
- l'objet de ce règlement est d'autoriser les mini-maisons sur les terrains de camping et de modifier la définition de « terrain de camping » afin de ne plus limiter leur utilisation aux seuls clients de passage;
- une assemblée publique de consultation sera tenue 12 mars 2016 à 9h30 à la salle de l'école Germain-Caron; au cours de cette assemblée, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ce règlement;
- ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 380 rue Principale à Saint-Didace, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h00 ainsi que sur le site Web de la municipalité.

Fait et donné à Saint-Didace  
ce 9<sup>ième</sup> jour de février  
de l'an deux mille seize.

André Allard,  
directeur général